

**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE**  
**SESSION DU : 25-févr.-16**

**AMENDEMENT BUDGETAIRE**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**DM - N°**

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Fonction 3</b>	<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Moyens généraux</b>
<b>Domaine:</b>	Formation initiale, lycée, apprentissage et vie citoyenne	<b>Domaine:</b>	<b>Finances</b>
<b>Programme :</b>	Diffusion cinématographique et éducation à l'image	<b>Programme :</b>	<b>Dette et trésorerie</b>

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 88

**Exposé des motifs :**

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé :** nous avons eu régulièrement l'occasion de nous exprimer sur ce point. Le soutien aux télévisions locales ne relève pas de l'éducation à l'image. Il s'agit bien de subventions de fonctionnement, qui devraient figurer ou bien au chapitre développement économique, et nous ne voyons pas bien à quel titre, ou bien dans le budget de la communication dans le cadre de conventions dûment établies correspondant en contrepartie à des prestations effectuées pour le compte de la Région. Cette pratique qui ne concerne que 2 télévisions locales peut apparaître comme déloyale pour d'autres médias régionaux qui ne sont pas bénéficiaires de mesures équivalentes.

Proposition : Nous demandons la suppression des crédits de paiement à hauteur de 320 000 € du programme "Diffusion cinématographique et éducation à l'image" (programmes 4951) en fonctionnement, et nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne « opérations financières - dette et trésorerie » pour le même montant.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	933	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 320 000,00 €	<b>-320 000,00 €</b>	Montant des CP en dépenses	0,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 113 845 121,00 €	<b>-320 000,00 €</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-320 000,00 €</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>-320 000,00 €</b>

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 ><2)